



ralentisseurs dans résidence privée avec barrières

Par @Primevères06, le 21/01/2024 à 19:30

Bonjour
En tant que membre du CS nous voulons faire rouler les résidents au pas car la résidence est privée avec un portail et beaucoup de monde se prennent pour des pilotes et montent très vite dans la résidence jour et nuit.
Pouvons-nous faire installer des ralentisseurs limite 10 km/h comme indiqué à l'entrée de la résidence d'une hauteur de 70 mm normalisée vendue par un fournisseur PANOSTOCK ou pas ?
Si nous pouvons sommes-nous obligés de mettre un poteau indiquant l'obstacle devant chaque ralentisseur ou juste un sur le portail suffirait.
DLT
Mr BRONDOLO

Par le semaphore, le 22/01/2024 à 10:59

Bonjour
La propriété privée est close et fermée par un portail, donc non ouverte à la circulation publique, le code de la route ne s'applique pas ; rien n'est imposé et coercitif.
Vous faites ce que la délibération d'assemblée générale décide par vote à la majorité simple.